



PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Romain, qui se tiendra **à 19h30 le 9 décembre 2019** à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 189 664 situé au 812 Chemin de la Baie-Sauvage appartenant à Monsieur Rénaud Rodrigue.

Cette demande a pour but de :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal empiétant dans la zone de protection riveraine de 15 mètres tel que stipulé dans le règlement de zonage 2012-257, article 10.10.1.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Romain, ce 25^{ième} jour de novembre 2019.

Nicole Chicoine

Directrice générale
Secrétaire-trésorière